

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 17 JUIN 2019, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

197-2019

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

198-2019

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
 2. Revue de l'ordre du jour
 3. Déclaration de conflit d'intérêts
 4. Mandat de signature pour l'entente avec le C.N. - Système d'avertissement sur l'avenue des Bassins
 5. Paiement du système d'avertissement sur l'avenue des Bassins
 6. Questions du public
 7. Levée de l'assemblée
-

199-2019

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

200-2019

MANDAT DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE AVEC LE C.N. - SYSTÈME D'AVERTISSEMENT SUR L'AVENUE DES BASSINS :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin et la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada ont convenu de la nécessité d'installer un nouveau système d'avertissement, constitué de feux clignotants, sonnerie, barrières et détecteur à temps constant, au passage à niveau croisant la voie publique Avenue des Bassins pour l'accès au parc industriel Est;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la sécurité ferroviaire, les travaux projetés ne sont pas admissibles à une subvention;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil municipal de Normandin autorise la signature d'une entente avec le C.N. afin de définir les modalités pour les travaux d'installation d'un nouveau système d'avertissement au passage à niveau croisant l'Avenue des Bassins pour accéder au parc industriel Est.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

- b) Que madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière soit autorisée à signer ladite entente, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

201-2019

PAIEMENT DU SYSTÈME D'AVERTISSEMENT SUR
L'AVENUE DES BASSINS :

CONSIDÉRANT la signature d'une entente avec la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada concernant l'installation d'un système d'avertissement au passage à niveau croisant la voie publique Avenue des Bassins;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle traverse à niveaux sera l'accès au nouveau parc industriel régional et local;

CONSIDÉRANT que tous les coûts de construction d'infrastructure donnant accès à ce nouveau parc industriel régional ou local seraient répartis à parts égales entre la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT que l'entente à être signée entre la Ville de Normandin et le C.N. stipule qu'un montant de 521 800 \$ de réalisation de travaux et que nous devons payer 50 % à la signature et le reste à la fin des travaux, ce qui représente un montant de 260 900 \$;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que la Ville de Normandin demande à la MRC Maria-Chapdelaine d'avancer les fonds pour lesdits travaux.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

202-2019

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

203-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 08.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière